



Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Séance du 26 août 2024 à 19H00

Présents : Maxime DAYE, Député-Bourgmestre - Président;
Léandre HUART, Ludivine PAPLEUX, Echevins;
Bénédicte THIBAUT, Présidente du CPAS;
André-Paul COPPENS, Olivier FIEVEZ, Echevins;
Jean-Jacques FLAHAUX, Martine DAVID, Michel BRANCART, Yves GUEVAR, Pierre
André DAMAS, Henri-Jean ANDRE, Nathalie WYNANTS, Christophe DECAMPS, Guy DE
SMET, Anne-Françoise PETIT JEAN, Christiane OPHALS, Muriel DE DOBBELEER,
Martine GAEREMYNCK, Eric BERTEAU, Pierre-Yves HUBAUT, Agnès MUAMBA
KABENA, Laurent LAUVAUX, Sabine CORNELIUS, Christine KEIGHEL-EECKHOUDT,
Conseillers Communaux.
Bernard ANTOINE, Directeur Général.

Excusé(s) : Angélique MAUCQ, Echevine;
Nino MANZINI, Conseiller Communal.

Objet n°40 - Question orale de Monsieur le Conseiller Yves GUEVAR relative aux travaux à l'école communale de Ronquières

L'Assemblée générale prend connaissance de la question orale de Monsieur le Conseiller Yves Guévar relative aux travaux de l'école communale de Ronquières.

Nous avons vu que les travaux du mur de soutènement mitoyen étaient terminés.

Pouvez-vous nous donner le montant final des travaux et confirmer que la charge a été répartie à part égale avec le propriétaire mitoyen ?

Et au niveau du projet plus global, étant donné la, sans doute, réduction de classe, est-ce que le projet sera maintenu tel quel ou adapté ou phasé différemment ..?

Au niveau des subsides, confirmez-vous que ce sera limité au plan de travaux prioritaires ?

Merci.

Monsieur l'Echevin André-Paul COPPENS répond à la question.

Le mur de soutènement a coûté 35.906,98 € TVAC

Ce prix comprend à la fois la stabilisation du mur et les zones ludiques réalisées dans les alcôves créées par le projet (bancs et table, tableau ardoise et panier de basket).

Pris en charge uniquement par la commune ? OUI, Quid Didier Lieds !

Pour ma part il n'a pas lieu de réclamer quelque montant que ce soit au voisin de l'école d'autant que les travaux initiaux ont été financé en partie par celui-ci.

De plus, si je me rappelle bien, Il y a 2 ans, le voisin a procédé à une pose de gabion ainsi qu'une barrière de sécurité obligeant les véhicules de type voiture de se stationner hors zone de compression (pieds des dalles de béton) sur sa propriété.

Nous savons que le problème du mur de soutènement est le résultat d'un manque de stabilité du sol et non par une poussée des terres du voisin. Si tel avait été le cas, nous aurions constaté des fissures au niveau du revêtement du parking du voisin et nous n'aurions pas une distance entre la dalle et la terre visible par le dessus de l'ouvrage.

Le plan du projet global de l'école de Ronquières ne va pas être modifié suite à la réduction de fréquentation que vous semblez avoir remarqué cette année alors que les chiffres en ce 01 septembre 2024 sont stables. En effet, certains des nouveaux locaux sont prévus pour des activités particulières (local informatique, bureau de la direction, ...) qui nécessite une infrastructure séparée peu importe le nombre d'élèves. De plus, les nouveaux locaux seront l'opportunité d'attirer une nouvelle population scolaire et permettre une augmentation de la fréquentation de l'école.

Concernant les subsides, l'engagement de fonds de la FWB pour le subside a été reçu le 16 juillet 2024, pour le PPT de 845.153,90 € et une intervention de la FBSEOS (Fonds des Bâtiments scolaires de l'enseignement officiel subventionné) de 217.325,29 €. De plus, une intervention UREBA viendra compléter ces subsides à concurrence d'un montant de +/- 67.000 €.

Parallèlement aux investissements prévus à l'école de Ronquières, une rénovation complète des anciennes toitures de l'école d'Hennuyères, a également reçu un arrêté de subside dont le montant de la subvention PPT est de 287.664,82 €.